

MAIRIE
DE
VÉNÉRAND
17100



Téléphone 05 46 97 77 03
E-mail : mairie.venerand@wanadoo.fr
Site Internet : www.venerand.fr

Affiché le : 18/07/2023

Publié sur le site www.venerand.fr le: 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente Maritime)

SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Liste des délibérations adoptées au cours de la séance du lundi 17 juillet 2023 :

Délibération : 001_2023_07 : REMBOURSEMENT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ANNULATION DU PROJET SUR LE LOT N°4 LE BOIS DES FORTS

Délibération : 002_2023_07 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LE BOIS DES FORTS

Délibération : 003_2023_07 : DECISION MODIFICATIVE N°3 : FINANCEMENT DU BA LE BOIS DES FORTS POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS LOT N°4

Délibération : 004_2023_07 : NOMINATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA COMMISSION EXTRA-COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Délibération : 005_2023_07 : REVISION DU LOYER 1 PLACE DE L'EGLISE

Délibération : 006_2023_07 : PARTICIPATION CHAUFFAGE POUR L'ACTIVITE SELF-DEFENSE

Délibération : 007_2023_07 : MODIFICATION DES STATUT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES LIEE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES ET A L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DES ANIMATIONS TOURISTIQUES DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TOURISME

Le Maire,

Françoise LIBOUREL



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 001_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N ° D'ORDRE : 001_2023_07
3-6-3 Autres actes de gestion de gestion
du domaine privé

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjointes ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS EN RAPPORT AVEC L'ANNULATION DU PROJET SUR LE LOT N°4 LE BOIS DES FORTS

Vu la délibération 001_2023_01 du 9 janvier 2023 rappelant l'historique du lotissement Le Bois des Forts et notamment la découverte le 3 janvier 2023, à l'occasion du début des travaux, de la présence de remblai sur les trois lots en partie sud du terrain,

Vu l'acte de vente initial du terrain à la Commune dans lequel le propriétaire indiquait « qu'il n'a pas effectué de travaux de remblaiement, et qu'à sa connaissance il n'en a jamais été effectué »,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Vénérand approuvé le 5 juillet 2018 et les plans de zonage des risques qui excluent le terrain de l'obligation d'étude de sol,

Vu la demande d'indemnisation pour les frais engagés avant l'annulation de son projet (frais bancaires et premiers travaux) formulée par les propriétaires du lot n° 4, M. Romain SABATHE et Mme Audrey RIGAUD, et les factures jointes pour un montant 2 675.96 € TTC,

Considérant que les propriétaires du lot n° 4 ont abandonné leur projet suite à la découverte de la nature du sol de ce terrain,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 002_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N ° D'ORDRE : 002_2023_07
7.1.2 Décisions budgétaires - DM

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LE BOIS DES FORTS

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de mettre au budget les dépenses liées au remboursement des frais engagés par le propriétaire du lot n°4 (délibération 001_2023_07) :

FONCTIONNEMENT

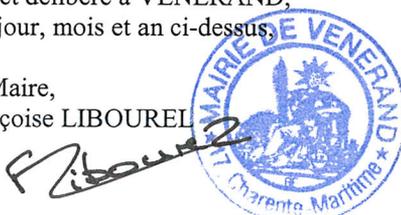
Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
62878 (011) : A des tiers	2 675.96	757363 (75) : à caractère admin.	2 675.96
Total dépenses :	2 675.96	Total recettes :	2 675.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à VENERAND,
Les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Catherine VESVAL

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

LE BOIS DES FORTS - DM 2 - LE BOIS DES FORTS - DM - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

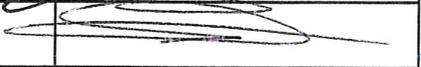
Abstentions : 0

Date de convocation : 11/07/2023

Présenté par Le Maire, Françoise LIBOUREL (1),
A Vénérand, le 17/07/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Vénérand, le 17/07/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. BELLANGER Ludovic	
M. BORZEIX-CONCAIX Raphaël	
M. CAILLAULT Stéphane	
M. CHARRIER Jean-Michel	
M. DURAND Jérôme	
M. JAUD Christophe	
M. MELLOUL Jacques	
M. ROGIC Vincent	
Mme FICHEL Véronique	
Mme LIBOUREL Françoise	
Mme MARTINEAU Marie-Andrée	
Mme MOUSSET Roselyne	
Mme VESVAL Catherine	

Certifié exécutoire par Le Maire, Françoise LIBOUREL (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/07/2023, et de la publication le 18/03/2023

A Vénérand, le 18/03/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,

Françoise LIBOUREL





TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 003_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N ° D'ORDRE : 003_2023_07
7.1.2 Décisions budgétaires - DM

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 : FINANCEMENT DU BA LE BOIS DES FORTS POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS LOT N°4

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de mettre au budget les dépenses liées au financement du budget annexe lotissement Le Bois des Forts remboursement des frais engagés par le propriétaire du lot n°4 (délibération 001_2023_07 et 002_2023_07):

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
615221 (011) : Bâtiments publics	-3 437,96		
6288 (011) : Autres	762,00		
657363 (65) : A caractère administratif	2 675,96		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

COMMUNE DE VENERAND - Principal - DM - 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

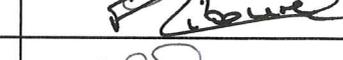
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/07/2023

Présenté par Le Maire, Françoise LIBOUREL (1),
A Vénérand, le 17/07/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Vénérand, le 17/07/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. BELLANGER Ludovic	
M. BORZEIX-CONCAIX Raphaël	
M. CAILLAULT Stéphane	
M. CHARRIER Jean-Michel	
M. DURAND Jérôme	
M. JAUD Christophe	
M. MELLOUL Jacques	
M. ROGIC Vincent	
Mme FICHEL Véronique	
Mme LIBOUREL Françoise	
Mme MARTINEAU Marie-Andrée	
Mme MOUSSET Roselyne	
Mme VESVAL Catherine	

Certifié exécutoire par Le Maire, Françoise LIBOUREL (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/07/2023, et de la publication le 18/07/2023

A Vénérand, le 18/07/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire,

Françoise LIBOUREL





TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 004_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N° D'ORDRE : 004_2023_07
5.3.1 Nomination de représentants CCAS

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : NOMINATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE LA COMMISSION EXTRA-COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Mme le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été supprimé par délibération 002_2015_10 dans le cadre de l'article 79 de la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRÉ).

La compétence est depuis exercée par la commune sous la forme d'une commission extra-communale.

Mme le Maire indique qu'il convient de renouveler les membres de cette commission.

Se portent candidat :

Mme MARTINEAU Marie-Andrée,

Mme FICHEL Véronique,

M. MELLOUL Jacques

M. CHARRIER Jean-Michel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de nommer représentants de la Commune auprès de la Commission extra-communale d'action sociale :

Mme MARTINEAU Marie-Andrée,

Mme FICHEL Véronique,

M. MELLOUL Jacques

M. CHARRIER Jean-Michel.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211704622 - 20230717 - 005_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18 07 / 2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18 07 / 2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N° D'ORDRE : 005_2023_07
3.3.1 Locations en qualité de
bailleur

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : REVISION DU LOYER 1 PLACE DE L'EGLISE

Mme le Maire informe le conseil que la date de révision du loyer du logement 1 place de l'église approche et que le taux IRL du 2nd trimestre en vigueur à prendre en compte est de + 3.50%, soit les augmentations suivantes ;

1 place de l'église

Logement :

Loyer actuel : 659.18€

Augmentation : 23.07€

Nouveau loyer au 01/08/2023 : 682.25€

Garage :

Loyer actuel : 35.91€

Augmentation : 1.26€

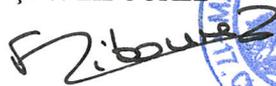
Nouveau loyer au 01/08/2023 : 37.17€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-D'autoriser Mme le Maire à fixer les montants des loyers des locaux communaux comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à VENERAND,
Les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Catherine VESVAL

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 006_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N ° D'ORDRE : 006_2023_07
3.6.1 Décision en matière de tarif

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoints ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : PARTICIPATION CHAUFFAGE POUR L'ACTIVITE SELF-DEFENSE

Mme le Maire informe le conseil que l'activité Self-défense sera proposée à la rentrée dans la salle municipale par Mme Estelle BOUT pour le compte de SAMOURAÏ CHERMIGNAC.

Mme le Maire indique qu'il convient de fixer le montant de la participation aux frais de chauffage pour cette activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-Décide de fixer à 125€ le montant de la participation annuelle demandée à SAMOURAÏ CHERMIGNAC pour le chauffage de la salle pour l'activité self défense pour la saison de chauffe 2023-2024.

Fait et délibéré à VENERAND,
Les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Françoise LIBOUREL



Le secrétaire,
Catherine VESVAL

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704622 – 20230717 – 007_2023_07 --DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 18/07/2023
Publié sur le site internet www.venerand.fr le : 18/07/2023

COMMUNE DE VENERAND
(Charente-Maritime)

N ° D'ORDRE : 007_2023_07
5.7.5 Interco- Modification statutaire

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 17 JUILLET A VINGT HEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JUILLET 2023

PRESENTS : M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoint ; MMES et MM BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, CHARRIER Jean-Michel, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, MOUSSET Roselyne, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSEE : Mme TEXIER Martine

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : VESVAL Catherine.

OBJET : MODIFICATION DES STATUT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES LIEE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES ET A L'AJUSTEMENT DU PERIMETRE DES ANIMATIONS TOURISTIQUES DE LA COMPETENCE FACULTATIVE TOURISME

RAPPORT

La Communauté d'Agglomération s'est constituée au fil des années, par fusion entre deux Communautés de Communes (CDC) et extension à d'autres communes partantes pour se rassembler autour de compétences communes.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération a pris la dénomination de « Communauté d'Agglomération de SAINTES » le 1^{er} janvier 2013 suite à la fusion extension des CDC du Pays Santon et du Pays Buriard mais aussi à l'insertion dans son périmètre d'autres communes issues d'autres EPCI : Corme-Royal, La Clisse, Luchat, Pisany, Ecoyeux et Montils.

Durant ces 10 dernières années, les 36 communes membres ont œuvré ensemble conduisant à leur volonté commune d'apporter une nouvelle visibilité et une meilleure attractivité de leur territoire.

C'est la raison pour laquelle, la CDA de Saintes s'est lancée dans la création d'une marque pour son territoire. Concomitamment, elle a trouvé pertinent de modifier le nom et le logo de l'Agglomération afin que ces derniers soient en accord avec cette marque de territoire et puissent ainsi venir conforter la nouvelle identité et la dynamique insufflée par la gouvernance en exercice.

A compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 : La Communauté d'Agglomération est administrée par un organe délibérant composé de délégués des communes membres élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste, dans les conditions fixées par la loi.

Article 5 : Le Bureau de la Communauté est composé du Président et des Vice-présidents. Le nombre de Vice-présidents est déterminé par le Conseil Communautaire dans le respect des dispositions du CGCT.

Article 6 : L'objet de la Communauté d'Agglomération est d'associer des communes, au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération « Saintes – Grandes Rives – L'Agglo » exerce au lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes : »

Considérant qu'il est également proposé la rédaction suivante de la compétence facultative TOURISME :

III – COMPETENCES FACULTATIVES

L'article 6 – III – 1°) TOURISME :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente,
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation d'animations touristiques : Les Echappées Rurales, la fête du Fleuve »

EST REMPLACÉ PAR :

- « Aménagement, mise en valeur et gestion de l'Aqueduc gallo-romain
- Participation financière à la création, à la reconstruction, au renforcement et à l'extension d'équipements fluviaux à vocation touristique dans le cadre du contrat de Fleuve Charente,
- Gestion d'un office de tourisme communautaire
- Définition et mise en œuvre d'un schéma de développement touristique
- Organisation, participation et/ou soutien aux animations touristiques à rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire et permettant de valoriser et animer :
 - le fleuve Charente et ses abords fluvestres (Exemple : Escapade sur le fleuve Charente et tout autre animation touristique remplissant les conditions de rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire),
 - les itinéraires de randonnées et des VVV inscrits dans le schéma intercommunal ainsi que dans le schéma directeur cyclable.
 - le patrimoine remarquable des communes membres (Exemples : Echappées Rurales®, Ciné plein air, et tout autre animation touristique remplissant les conditions de rayonnement intercommunal contribuant à l'attractivité du territoire) »

Considérant que pour être effective, la modification statutaire doit être approuvée dans les termes arrêtés aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT : « A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable »,

Considérant que les conditions de majorité requise ci-dessus correspondent pour la CDA aux 2/3 des conseils municipaux représentant la majorité de la population ou la moitié des conseils